

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 07.06.2022

. d'affichage : 16.06.2022

N° de la délibération : 2022-134

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 48

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET :

EQUIPEMENTS SPORTIFS
REPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PAR DE L'ECLAIRAGE LED

Vu les statuts de la Communauté de Communes visant parmi ses compétences, la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la politique territoriale du Département de la Somme pour la période 2022-2024,

Compte tenu de la hausse du coût des énergies, la collectivité s'était positionnée lors du DOB 2022 et du vote du budget sur le remplacement des éclairages des équipements sportifs par de l'éclairage LED de la manière suivante :

<i>Poste d'investissement</i>	<i>Montant TTC (budgétisé)</i>	<i>Montant HT (arrondi)</i>
LED Terrain de Football Synthétique	31 000 €	25 833 €
LED Tennis Ham	27 000 €	22 500 €
LED Tennis Nesle	28 000 €	23 334 €
LED Gymnase Ham	54 000 €	45 000 €
LED Gymnase Nesle	38 000 €	31 667 €
LED Centre aquatique	32 000 €	26 667 €
TOTAL	210 000 €	175 001 €

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	Montant HT
Autofinancement	105 001 €
Conseil Départemental de la Somme (40 %)	70 000 €
	175 001 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'opération,

Valide le plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les financeurs tels qu'exposés ci-dessus. En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par la Communauté de Communes,

Autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,